

Mairie de Monteils  
Le Village  
30360 Monteils

☎04/66/83/50/04

☎04/66/83/59/40

mairie.monteils@wanadoo.fr

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 JANVIER 2021  
DE LA COMMUNE DE MONTEILS**

SEANCE ORDINAIRE

**L'an deux mille-vingt-un, le 22 Janvier à 18h30,**

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTEILS 30360, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Elus, sous la présidence de M. FONTAINE Patrick, Maire.

**Date de la convocation :** le 18/01/2021

**Date d'affichage :** le 18/01/2021

**Conseillers Municipaux en exercice :** 13

**Présents :** 11

**Votants :** 13

**Votants par procuration :** 2

**Absents :** 0

**Présents :** FONTAINE Patrick, D'ANTONA Jean-Claude, HAUDOT Chantal, KOSTRBA Bruno, BELDA Michel, THOMAS John, VIGNAL Catherine, RUBIO Anthony, VERNET Jérôme, TALARON Marc, VERDIER Sébastien.

**Absents ayant donné pouvoir :** DOS SANTOS Alexandra (à HAUDOT Chantal)  
COMAS Nicolas (à VERNET Jérôme)

**Absents :** NEANT

**Secrétaire de séance :** M. RUBIO Anthony (*Conformément à l'article 2121-15 du CGCT*)

**Début de Séance :** 18H35

*Le quorum étant atteint, les conditions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales étant réunies, l'assemblée peut valablement délibérer.*

**1 – Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 07 Décembre 2020**

Mr Le Maire rappelle que le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 07 Décembre 2020 a été envoyé à l'ensemble des élus du Conseil Municipal.

Il rappelle qu'aucune observation n'a été formulée.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré et procédé au vote,**

**Adopté à l'unanimité,**

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 07 Décembre 2020.

## **2 – CHOIX DE LA SOCIETE POUR LE DEBROUSSAILLEMENT DES PARCELLES POUR LA REGLEMENTATION OLD**

Dans le cadre de la mise en application et du respect de la réglementation des obligations légales de débroussaillage, le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de choisir sur devis, une société qui sera en charge de procéder au nettoyage des parcelles et chemins communaux (environ 8 hectares à nettoyer).

Il explique avoir reçu deux devis de sociétés du secteur :

- ENVIRONNEMENT BOIS ENERGIE pour un montant de 2.500€ HT (prix à l'Ha)
- PESENTI BOIS pour un montant de 3.000€ HT (prix à l'Ha)

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,**

**Décide à l'unanimité,**

- D'ACCORDER la réalisation des travaux de débroussaillage à la société ENVIRONNEMENT BOIS ENERGIE pour 2.500€ HT (prix à l'Ha) ;
- D'INSCRIRE la somme nécessaire au budget communal ;
- DE CHARGER le Maire de l'exécution de la présente délibération ;
- D'AUTORISER le Maire à signer tous documents liés à cette affaire.

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

## **3 – ACQUISITION DE MATERIELS ROULANTS (Tracteur avec Chargeur, Epareuse et Broyeur)**

Mr le Maire explique que chaque année, pour l'entretien de la voirie et le débroussaillage, il fait appel à de la sous-traitance pour effectuer ces travaux. Le coût étant élevé pour un seul passage dans l'année, il a proposé à son conseil municipal d'investir dans du matériels roulants (tracteur avec chargeur, épareuse, broyeur), afin que l'agent technique entretienne plus régulièrement la voirie et le foncier communal, ce qui réduirait ainsi le coût de ces travaux. De plus, ce matériel pourrait être utilisé pour bien d'autres travaux communaux, par exemple, pour procéder aux curages des fossés obstrués, pour optimiser le travail de l'agent technique en évitant les rotations à la déchèterie et permettre d'épandre les résidus de coupes sur place (paillage/compostage), ...

Il explique avoir demandé plusieurs devis aux différents fournisseurs spécialisés dans le domaine et leurs présente ces derniers :

<b>FOURNISSEUR : NOVA</b>	
<b>TRACTEUR</b> JD 5090M (Neuf) - 90CH avec <b>CHARGEUR</b> 543M	55.700€ HT
<b>EPAREUSE</b> KUHN	13.500€ HT
<b>BROYEUR</b> DE BRANCHE GREENMECH 21cv HONDA – ARBORIST 130	13.500€ HT

<b>FOURNISSEUR : MICHEL EQUIPEMENT</b>	
<b>TRACTEUR</b> NEW HOWLAND T4.75 S 4RM (Neuf) – 75CH	36.700€ HT
<b>CHARGEUR</b> STOLL/3 pour tracteur New Howland T4.75 S 4 RM	7.500€ HT
<b>EPAREUSE</b> ROUSSEAU ARTHEA 460	16.500€ HT
<b>BROYEUR</b> MULTI-VEGETAUX SAELEN SUR REMORQUE – PREMIUM 25P	16.005€ HT

<b>FOURNISSEUR : AMC</b>	
<b>TRACTEUR</b> LANDINI Série 4-95 (Occasion) – 90CH	39.900€ HT
<b>EPAREUSE</b> ORSI RIO 450 VIP	11.200€ HT
<b>BROYEUR</b> CARAVAGGI BIO 230-GX690 CR	13.485€ HT

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,**

**Décide à l'unanimité,**

- DE PROCÉDER à l'acquisition d'un tracteur avec chargeur, d'une épareuse et d'un broyeur, sous condition d'obtention de subvention ;
  - DE CHOISIR les modèles suivants :
    - ✓ Pour l'achat du tracteur avec chargeur, auprès du fournisseur NOVA pour un montant de 55.700€ HT
    - ✓ Pour l'achat de l'épareuse, auprès du fournisseur NOVA pour un montant de 13.500€ HT
    - ✓ Pour l'achat du broyeur, auprès du fournisseur MICHEL EQUIPEMENT pour un montant de 16.005€ HT
- POUR UN MONTANT GLOBAL D'EQUIPEMENT DE : 85.205€ HT**
- D'AUTORISER le Maire à faire les demandes de subventions ;
  - DE SOLLICITER des subventions auprès de :
    - L'Etat : 34.082€
    - Le Conseil Départemental : 34.082€
  - INSCRIRE la somme nécessaire au financement de ces acquisitions au budget communal ;
  - DE CHARGER le Maire de l'exécution de la présente délibération ;
  - D'AUTORISER le Maire à signer tous documents liés à cette affaire.

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

#### **4 - CHOIX DE LA SOCIETE POUR L'INSTALLATION D'UN ESCALIER ENTRE L'ECOLE ET LE PARC DE JEUX**

Suite à la demande de la Directrice de l'école publique, pour faire installer un escalier entre la cour de l'école et le parc de jeux pour assurer la sécurité des enfants afin qu'ils n'aient plus à longer la départementale, Mr le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a demandé plusieurs devis.

Il explique avoir reçu deux devis de sociétés du secteur :

- DETAIL FER pour un montant de 4.870€ HT (Escalier, Garde-corps et Portillon, hors maçonnerie)
- SARL ATELIER FERRONERIE CEVENOL pour un montant de 5.370€ HT (Escalier, Garde-corps et Portillon, avec maçonnerie)

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,**

**Décide à l'unanimité,**

- D'ACCORDER la réalisation des travaux d'installation d'un escalier à la société SARL ATELIER FERRONERIE CEVENOL pour un montant de 5.370€ HT, comprenant la maçonnerie ;
- D'INSCRIRE la somme nécessaire au budget communal ;
- D'AUTORISER le Maire à demander une partie du financement au titre du Fonds de Concours, à Alès Agglomération ;
- DE CHARGER le Maire de l'exécution de la présente délibération ;
- D'AUTORISER le Maire à signer tous documents liés à cette affaire.

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

**Séance levée à 19H38**

**Monsieur Le Maire  
Patrick FONTAINE**